



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NUKU-HIVA**

Séance du 21 mars 2026

DÉLIBÉRATION N° 2026.011

OBJET : Portant détermination du nombre d'Adjoints au Maire et de la date de leur élection

L'an deux mille vingt six, le 21 mars, le conseil municipal de la Commune de Nuku-Hiva, régulièrement convoqué le 17 mars 2026 conformément à l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en séance ordinaire à la salle de réunion de la Mairie de Taiohae, sous la présidence de Monsieur le Maire, Benoît KAUTAI.

DATE CONVOCATION:

17 mars 2026

DATE D’AFFICHAGE:

17 mars 2026

DATE DE LA SÉANCE :

21 mars 2026

HEURE DE LA SÉANCE :

09 heures 00

| | |
|-----------------------|----|
| En exercice : | 23 |
| Présents : | 23 |
| Procurations : | 0 |
| Votants : | 23 |

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme Victorine CIANTAR

PRÉSENTS

M. Benoît KAUTAI
M. Max PETERANO
Mme Victorine CIANTAR
M. Gordon FALCHETTO
M. Timitoua TEIKITEETINI
M. James TEKOHUOTETUA
Mme Laïza DEANE
Mme Berthe Tahiaae TEIKIKAINÉ
Mme Vanessa KEUVAHANA
M. Henri Rico TEURURAI
M. Wilfrid Steve GENDRON
Mme Kelly TEIKITOHE-DOMINGO
Mme Meana HUVÉKE
M. Nicolas HAITI
Mme Chantal PUHETINI
M. Jean-Marc Piu VAIANUI
Mme Keilany Samantha TAMARII
M. Manoa DIDELOT
Mme Juliana VAIAANUI
M. Wenceslas FALCHETTO
M. Daniel MOUTARDE
Mme Tetapuheitini Dolly TAUPOTINI
Mme Tahiaapa TEIKITEETINI

POUVOIR(S)

ABSENT(S) EXCUSÉ(S)

Formant la majorité des membres en exercice,

Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Transmis le : 24 mars 2026
Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
ID : 987-200013381-20260321-D02202601110-DE

VU :

- ↳ Le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) applicables aux Communes de Polynésie Française et notamment ses articles L.2122-1 et L.2122-2 ;
- ↳ Les articles L-248 et R-119 du Code Électoral ;

Exposé des motifs :

Le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal et explique aux Conseillers municipaux que la détermination du nombre d'Adjoints au Maire à élire au sein du Conseil municipal doit faire l'objet d'une délibération.

OUI l'exposé du Maire

LE CONSEIL MUNICIPAL
Après en avoir délibéré

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

| | | | |
|---------------------------|-------------------|--------------------|------------------------|
| RÉSULTAT DU VOTE : | POUR 20 | CONTRE 3 | ABSTENTION 0 |
|---------------------------|-------------------|--------------------|------------------------|

ARTICLE 1 : Organisation de l'élection

Le conseil municipal décide de procéder à l'élection de six (6) adjoints au Maire de la commune de Nuku-Hiva.

ARTICLE 2 : Modalités de déroulement

Le conseil municipal décide que cette élection se déroulera au cours de la présente séance, après dépôt des listes de candidatures auprès du Maire de la commune de Nuku-Hiva.

ARTICLE 3 : Voie et délais de recours

Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de la Polynésie française dans un délais de deux (2) mois à compter de sa publication, de sa notification et de sa transmission au représentant de l'État, selon le cas.

Ce recours peut également être exercé par voie dématérialisée via l'application Télérecours citoyens, accessible à l'adresse suivante : www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 : Exécution et publicité

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, affichée, et communiquée partout où besoin sera.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État via le portail @CTES :

Le :

et publication sur le site internet de la CODIM :

Du :

Le Maire,
Benoit KAUTAI



Envoyé en préfecture via DOTELEC -
Transmis le : 24 mars 2026
Reçu en préfecture le : 24 mars 2026
ID : 987-200013381-20260321-D02202601110-DE